



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0353

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Poleymieux au Mont d'Or

objet : Assainissement du quartier du Nerbey - Attribution d'une aide financière à l'Association des riverains du chemin de Nerbey pour le raccordement au réseau public d'assainissement

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneure

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

**Conseil du 11 mai 2015****Délibération n° 2015-0353**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Poleymieux au Mont d'Or

objet : **Assainissement du quartier du Nerbey - Attribution d'une aide financière à l'Association des riverains du chemin de Nerbey pour le raccordement au réseau public d'assainissement**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le dossier qui est présenté au Conseil a pour objet l'attribution d'une aide financière, par la Métropole de Lyon, aux propriétaires du quartier du Nerbey à Poleymieux au Mont d'Or pour la réalisation d'un assainissement collectif du quartier.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aide apportée par la Métropole de Lyon, à la réalisation de l'assainissement collectif des voies privées adopté par délibération n° 2013-3826 du Conseil de la Communauté urbaine du 28 mars 2013.

Au vu des dysfonctionnements des assainissements autonomes des propriétés du quartier, les propriétaires recherchent des solutions techniques et financières pour accéder au réseau public d'assainissement.

La solution technique retenue par l'Association des riverains du quartier du Nerbey à Poleymieux au Mont d'Or, telle qu'elle est proposée aujourd'hui, a été validée par la direction de l'eau de la Métropole de Lyon. Elle consiste en :

- la construction d'un réseau de 260 mètres d'égout de diamètre 200 millimètres,
- la construction de quatre branchements à l'égout,
- la réalisation des ouvrages annexes nécessaires.

Le montant des travaux est estimé, selon le devis de l'entreprise TP VAGANAY retenue par l'Association, pour la réalisation des travaux à 22 984,44 € TTC, soit 19 153,70 € HT.

Sur la base de la délibération ci-dessus, le montant de l'aide plafond s'établit comme suit :

$$Sp = 22\,984,44 \text{ €} \times 0,50 = 11\,492,22 \text{ €}$$

L'aide calculée (Sn) pour le nombre de branchements réalisés, soit 4 branchements sur la base du taux voté par branchement de 2 500 € s'élève à :

$$Sn = 2\,500 \times 4 = 10\,000 \text{ €}$$

Sp étant supérieur à Sn, l'aide financière allouée sera égale à 10 000 €.

En conséquence, l'Association des riverains du quartier du Nerbey à Poleymieux au Mont d'Or ayant satisfait aux conditions énumérées à l'article 3 du projet de convention, et compte tenu de l'avis favorable de madame le Maire de Poleymieux au Mont d'Or, le projet de convention élaboré sur ces bases avec l'Association est soumis au Conseil.

L'article 5-4 de la convention prévoit la remise à la Métropole de Lyon des ouvrages construits dans le cadre de la convention à compter du versement de la subvention.

En conséquence, il convient de prévoir les mouvements d'ordres comptables suivants permettant de retracer l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine de la Métropole, soit les écritures suivantes au budget annexe de l'assainissement :

- une recette de 10 000 € au compte 2764,
- une dépense de 19 153,70 € au compte 21532 correspondant à la valeur hors taxes des ouvrages intégrés,
- une recette de 9 153,70 € au compte 1021 correspondant à la différence entre l'aide versée et la valeur de l'ouvrage intégré ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une aide financière d'un montant de 10 000 € à l'Association des riverains du chemin du Nerbey à Poleymieux au Mont d'Or, pour les travaux de construction d'un réseau d'assainissement desservant les habitations du quartier du Nerbey,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et ladite association définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette aide financière et les conventions de servitude nécessaires.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Prononce** le classement du réseau construit par l'Association dans le patrimoine métropolitain après achèvement et réception des travaux.

**4° - La dépense** correspondante au montant de la subvention versée à hauteur de 10 000 € sera imputée sur l'autorisation de programme P19 - Assainissement, individualisée en dépense à hauteur de 6 636 000 € HT sur l'opération globalisée n° 2P19O2975.

**5° - Le montant** à payer à l'association, soit 10 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits en dépense au budget annexe de l'assainissement - exercice 2015 - compte 276 400 - opération n° 2P19O2175.

**6° - Les mouvements** comptables pour ordre pour l'intégration des ouvrages seront imputés sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2015 - opération n° 2P19O2175 de la section investissement :

- en recettes pour 10 000 € au compte 2764 et 9 153,70 € au compte 1021,
- en dépenses pour 19 153,70 € au compte 21532.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.**